



Au service du
GOUVERNEMENT,
au service des
CANADIENS.

Stratégie nationale d'approvisionnement en matière de biens et services pour les vêtements et textiles

Le 10 juin 2013

Façonner l'approvisionnement ensemble



Table des matières

Résumé	ii
1 Objectif	1
2 Définition	1
3 Industrie canadienne – renseignements sur le marché	2
4 Analyse des dépenses du gouvernement du Canada	3
5 Activités contractuelles de TPSGC	3
6 Sommaire des processus d’approvisionnement	4
7 Sommaire des analyses de la rétroaction des fournisseurs et des ministères	6
8 Plan d’action	6
8.1 Gestion de la demande	6
8.2 Accès aux marchés de l’État	8
8.2.1 Quantités facultatives	8
8.2.2 Échantillons cachetés et échantillons fournis avant l’attribution du marché	10
8.3 Méthodes d’évaluation des soumissions	11
8.4 Communication	12
8.5 Rendement du fournisseur	13
8.6 Considérations environnementales	14
8.7 Préparation aux situations d’urgence	15
9 Stratégie nationale d’approvisionnement en matière de biens et services finale	16
Annexe A : Examen national des catégories – vêtements et textiles	17
A1 Examen des marchés	17
A2 Analyse actuelle de l’approvisionnement de TPSGC (renseignements supplémentaires)	18
A2.1 Demande de soumissions, évaluation et sélection du fournisseur	18
A2.1.1 Processus de demande de soumissions	18
A2.1.2 Accès pour les Autochtones (Stratégie d’approvisionnement auprès des entreprises autochtones [SAEA] – ERTG)	19
A2.1.3 Règles d’origine	19
A2.1.4 Spécifications	19
A2.1.5 Garantie financière contractuelle	20
A3 Rendement du fournisseur	20
A4 Service consultatif sur l’habillement (uniformes)	20
Bibliographie	22

Résumé

Introduction

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) a terminé l'examen sur la manière dont il acquiert des vêtements et des textiles pour les ministères et les organismes fédéraux en vue d'établir une Stratégie nationale d'approvisionnement en matière de biens et services pour les vêtements et les textiles. Les ministères et les fournisseurs ont eu l'occasion d'examiner la Stratégie et de formuler des commentaires pour s'assurer que l'orientation s'harmonise avec la capacité de l'industrie. Tous les commentaires ont été pris en considération au moment de mettre la dernière main à cette stratégie.

La Stratégie nationale d'approvisionnement en matière de biens et services pour les vêtements et les textiles vise à fournir une approche pancanadienne. Lorsqu'elle sera mise en œuvre, cette approche permettra de faciliter le processus d'approvisionnement et d'en accroître l'efficacité pour tous les intervenants.

Définition

Cette stratégie nationale d'approvisionnement en matière de biens et services passe en revue les vêtements et les textiles achetés par TPSGC au nom des ministères pour les transactions de toutes les valeurs. Les sous-catégories comprises dans cette stratégie sont : les vêtements, les écussons et les insignes, les uniformes, les chaussures, les vêtements et l'équipement de protection, l'équipement personnel et les autres articles, les bagages et les textiles.

Contexte

Le processus d'approvisionnement de TPSGC permet de veiller au maintien des exigences suivantes du gouvernement du Canada en matière de vêtements et de textiles :

- Assurer une industrie saine, stable et concurrentielle pour les vêtements et les textiles au Canada.
- Veiller à ce que les produits répondent aux normes de rendement requises par les ministères.

Le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) demande aux ministères de recourir aux instruments mis en place par TPSGC pour l'achat de vêtements et d'articles connexes afin d'assurer l'uniformité du produit. Cette uniformité est essentielle pour le gouvernement du Canada, notamment afin d'indiquer une affiliation et un grade, et de protéger les employés du gouvernement.

TPSGC gère les achats lorsque la valeur des besoins des ministères excède les pouvoirs qui leur ont été délégués en matière de passation de marchés. Les principaux facteurs de cette industrie concernent le rendement, la durabilité et la qualité. Pour tenir compte le mieux possible de ces facteurs, TPSGC a établi des contrats en tant que principale méthode d'approvisionnement. Les contrats garantissent que la portée du travail est bien définie, ils peuvent être adaptés aux besoins du ministère concerné et ils sont un outil de planification efficace pour gérer les demandes et la livraison au gouvernement du Canada. Dans la majorité des cas, les contrats sont attribués au soumissionnaire qui a présenté l'offre ayant le prix le plus bas et qui est conforme aux critères d'évaluation énoncés dans la demande de soumissions.

TPSGC met également en place des contrats regroupés pour les uniformes, pour plusieurs ministères. Les contrats regroupés sont gérés par deux fournisseurs principaux, et la majeure partie de la valeur de ces contrats est sous-traitée à des petites et moyennes entreprises (PME) canadiennes qui fabriquent les matières premières ou les produits finis.

Industrie canadienne

Les revenus de l'industrie canadienne du vêtement et du textile se sont élevés à 5,8 milliards de dollars en 2011 (le Conference Board du Canada, 2012). On prévoit que ce montant augmentera légèrement jusqu'en 2016.

Dépenses du gouvernement du Canada

D'après les exercices financiers 2006-2007 à 2010-2011, le gouvernement du Canada dépense en moyenne environ 239 millions de dollars par année pour les vêtements et les textiles. La valeur moyenne des contrats attribués par TPSGC pour les vêtements et les textiles destinés aux ministères durant la période s'échelonnant entre 2006-2007 et 2011-2012 représente environ 214 millions de dollars par année.

Constatations à la suite des consultations officielles

Une ébauche de stratégie nationale a été affichée du 13 janvier au 4 avril 2012 (83 jours). Des commentaires ont été reçus de 12 ministères et de 142 répondants de l'industrie; 93 % des répondants ont indiqué être une PME, et 7 % une grande entreprise. L'ébauche avait pour objectif de cerner les occasions de mieux gérer l'approvisionnement en vêtements et en textiles (pour les civils) pour le gouvernement du Canada, en assurant une meilleure harmonisation de la demande du gouvernement et de la capacité de l'industrie.

Les répondants appuient en général la stratégie globale. Cependant, ils ont diverses préoccupations, entre autres les suivantes :

- Communication et consultation continues entre les ministères et l'industrie concernant la mise en œuvre de contrats regroupés.
- Accès raisonnable des soumissionnaires aux échantillons cachetés des articles à produire.
- Sélection des fournisseurs selon le prix le plus bas, le meilleur rapport qualité-prix ou une combinaison des deux.
- Obstacles perçus relativement aux communications entre l'industrie et les ministères.

Orientation stratégique

Une fois qu'elle sera mise en œuvre, la Stratégie nationale d'approvisionnement en matière de biens et services pour les vêtements et les textiles améliorera l'efficacité et l'efficacité du processus d'approvisionnement pour les ministères et pour l'industrie. En outre, cette stratégie doit correspondre à l'énoncé de mission de TPSGC consistant à favoriser une industrie forte et concurrentielle. TPSGC continuera de recourir à des contrats comme principale méthode d'approvisionnement en raison de la multitude de besoins uniques des ministères.

Pour améliorer le processus d'achat de vêtements, de textiles et d'articles connexes, TPSGC prendra diverses mesures, entre autres les suivantes :

- Premièrement, il examinera la possibilité de réduire les achats individuels répétitifs et d'élargir le programme des marchés regroupés de l'uniforme lorsque

- la demande le justifie. Ce type d'achat fera donc l'objet d'un processus rigoureux qui nécessitera la mobilisation continue de l'industrie et des clients.
- Deuxièmement, TPSGC éliminera les obstacles inutiles à l'entrée des fournisseurs en facilitant l'accès aux échantillons de produits à l'étape de la demande de soumissions, ce qui renforcera la concurrence entre les fournisseurs.
 - Troisièmement, en intégrant des considérations à valeur ajoutée au processus d'évaluation des soumissions, les fournisseurs pourront se faire concurrence en vue d'offrir le meilleur rapport qualité-prix en plus du prix le plus bas.
 - Quatrièmement, TPSGC améliorera les communications en favorisant l'échange de renseignements entre le gouvernement et les fournisseurs par l'entremise d'Achatsetventes.gc.ca.
 - Cinquièmement, TPSGC améliorera le rendement des fournisseurs par l'entremise de la Politique sur les mesures correctives du rendement des fournisseurs, et il exigera que ceux-ci démontrent qu'ils disposent d'un système de gestion de la qualité pour les besoins plus complexes et de grande valeur.
 - Enfin, TPSGC améliorera les résultats environnementaux en encourageant les fournisseurs à désigner eux-mêmes des produits écologiques, et en mettant en place des éléments environnementaux appropriés et uniformes. Cela permettra aux fournisseurs de faire preuve de davantage d'innovation et, par conséquent, d'accroître la concurrence dans l'industrie. Les fournisseurs qui sont plus novateurs et qui investissent dans les technologies, les processus ou les services environnementaux pourront concurrencer les marchés publics ainsi que les autres marchés de détail.

1 Objectif

TPSGC a sollicité la participation des principaux groupes d'intervenants, y compris les ministères et l'industrie, dans le cadre d'un examen détaillé de ses méthodes pour se procurer des vêtements, des textiles et des articles connexes au nom des ministères clients. Lors de l'examen, on a décelé des points forts dans le processus d'approvisionnement actuel. En outre, on a découvert des possibilités qui, si elles sont saisies, s'avéreront bénéfiques pour les ministères, les fournisseurs existants et éventuels, ainsi que l'ensemble de la population canadienne. Plus précisément, des approches normalisées à l'égard de l'approvisionnement devraient accroître la transparence, hausser l'efficacité et assurer sa prévisibilité.

La présente Stratégie nationale d'approvisionnement en expose les grandes lignes de l'orientation stratégique proposée concernant l'achat de vêtements, de textiles et d'articles connexes en fonction des possibilités cernées par les principaux groupes d'intervenants.

2 Définition

La Stratégie nationale d'approvisionnement examine comment les vêtements et les textiles sont achetés par TPSGC au nom des ministères clients. Les sous-catégories comprises dans cette stratégie sont les suivantes :

- les vêtements et les articles connexes (p. ex., articles comme chapeaux et gants);
- les écussons et les insignes (p. ex., insignes utilisés pour préciser le rang des militaires canadiens);
- les uniformes (p. ex., agents de la Gendarmerie royale du Canada [GRC]);
- les chaussures;
- les vêtements et l'équipement de protection (p. ex., gilets pare-balles, combinaisons de plongée);
- l'équipement personnel et autres articles (p. ex., tentes, drapeaux, couvertures et matelas)
- les bagages;
- les textiles.

Les textiles sont achetés par le gouvernement du Canada pour la fabrication d'articles vestimentaires. En achetant des textiles, le gouvernement du Canada assure l'homogénéité de la couleur et la disponibilité du tissu pour répondre à un besoin.

Biens et services exclus de la définition

La présente Stratégie ne comprend pas les biens et les services suivants :

- les vêtements achetés auprès de CORCAN¹;
 - les vêtements achetés auprès de CORCAN que la Politique sur les marchés du Conseil du Trésor (CT) et les accords commerciaux en matière d'approvisionnement ne concernent pas et qui sont soumis à un processus différent du *Règlement sur les marchés de l'État*.

¹ <http://www.csc-scc.gc.ca/corcan-catalogue/index-fra.shtml>

- les vêtements médicaux et scientifiques.

Pour obtenir plus de renseignements sur le processus d'achat des produits exclus de cette sous-catégorie, veuillez contacter le gestionnaire des produits dont le nom figure dans le Répertoire des attributions des approvisionnements (RAA)².

3 Industrie canadienne – renseignements sur le marché

En 2011, la valeur du secteur canadien des vêtements et des textiles était estimée à 5,8 milliards de dollars; ce secteur demeure un acteur important en Amérique du Nord, en grande partie grâce aux politiques gouvernementales. Malgré la baisse des revenus de 1,2 % entre 2010 et 2011, cette industrie est demeurée rentable grâce à une diminution des coûts de 1,4 %. Le ralentissement économique a eu une incidence importante sur le secteur, puisque les revenus ont connu une baisse de croissance en 2008 et en 2009 (-17 % et -20 % respectivement). Une augmentation annuelle des revenus entre 0,4 % et 1,5 % est prévue jusqu'en 2016, tandis que les coûts augmenteront de 0,3 % à 1,6 %; par conséquent, on prévoit une hausse des profits (le Conference Board du Canada, 2012).

En 2010, le secteur des usines de textiles employait 8 026 personnes dans l'ensemble du Canada, le secteur des usines de produits textiles en employait 9 762, et le secteur de la fabrication de vêtements, 25 670, pour un total de 43 458 employés (Industrie Canada, 2012). En décembre 2011, il y avait au Canada 621 usines de textile, 1 324 entreprises dans l'industrie de produits textiles et 2 928 entreprises dans l'industrie de fabrication du vêtement, dont la plupart exerçaient leurs activités en Ontario et au Québec. Pour chacun de ces secteurs, plus de 90 % des établissements sont de petites entreprises comptant moins de 100 employés.

Pour en savoir plus au sujet des marchés canadiens des vêtements et des textiles, veuillez consulter l'annexe A1 : Examen du marché.

² <http://pad.contractscanada.gc.ca>

4 Analyse des dépenses du gouvernement du Canada³

Durant la période allant de 2006-2007 à 2010-2011, le gouvernement du Canada a dépensé environ 239 millions de dollars par année pour les vêtements et les textiles.

Tableau 1. Dépenses annuelles du gouvernement du Canada pour les vêtements et les textiles

Sous-catégorie	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	Moyenne sur 5 ans
Vêtements et équipement de protection	97,72M\$	83,84M\$	87,99M\$	68,46M\$	64,58M\$	80,52M\$
Uniformes	66,68M\$	77,75M\$	74,85M\$	79,89M\$	69,96M\$	73,82M\$
Chaussures	19,44M\$	27,50M\$	37,47M\$	35,48M\$	22,50M\$	28,48M\$
Produits textiles	25,87M\$	25,73M\$	26,33M\$	29,93M\$	21,60M\$	25,89M\$
Vêtements	12,82M\$	12,01M\$	8,81M\$	11,81M\$	8,99M\$	10,89M\$
Écussons et insignes	6,63M\$	5,72M\$	5,33M\$	5,30M\$	5,95M\$	5,79M\$
Équipement personnel et autres articles	5,86M\$	5,87M\$	6,56M\$	3,98M\$	5,43M\$	5,54M\$
Bagages	0,75M\$	0,31M\$	0,65M\$	0,65M\$	0,16M\$	0,50M\$
Total général	235,76M\$	238,72M\$	247,98M\$	235,51M\$	199,17M\$	231,43M\$

Ensemble, les vêtements et l'équipement de protection (35 %), les uniformes (32 %), les chaussures (11 %) et les produits textiles (12 %) représentent 90 % du total des dépenses du gouvernement du Canada pour cette catégorie. Par ailleurs, 10 % des dépenses totales pour les vêtements et les textiles sont attribuables aux autres sous-catégories.

5 Activités contractuelles de TPSGC⁴

Tableau 2. Activités contractuelles annuelles de TPSGC relatives aux vêtements et aux textiles, selon la taille de l'entreprise

Taille de l'entreprise	2007-2008		2008-2009		2009-2010		2010-2011		2011-2012		Moyenne	
	N ^o de doc.	Montant	# de doc.	Montant	# de doc.	Montant	# de doc.	Montant	# de doc.	Montant	# de doc.	Montant
PETITE (0-99 employés)	387	88,91 M\$	363	255,07 M\$	342	53,24 M\$	254	34,74 M\$	199	157,84 M\$	309	117,96 M\$
MOYENNE (100-499)	174	70,25 M\$	161	120,56 M\$	144	58,22 M\$	99	40,94 M\$	89	53,41 M\$	133	68,67 M\$
GRANDE (500+)	63	25,65 M\$	93	57,07 M\$	102	11,06 M\$	83	41,05 M\$	37	12,97 M\$	76	29,56 M\$
INCONNUE	1	2,78 M\$	2	0,04 M\$	0	0,00 M\$	0	0,00 M\$	1	0,01 M\$	1	0,01 M\$
ÉTRANGÈRE	24	0,00 M\$	27	1,20 M\$	28	2,27 M\$	22	2,87 M\$	28	7,20 M\$	26	3,27 M\$
Total général	649	187,60 M\$	646	433,94 M\$	616	124,79 M\$	458	119,60 M\$	354	231,43 M\$	545	219,47 M\$

En évaluant les activités relatives aux contrats attribués par TPSGC pour ce qui est des vêtements et des textiles (N84), on constate qu'environ 85 % de la valeur et 81 % des documents ont été attribués à des PME canadiennes (entreprises comptant moins de 500 employés). Cette constatation est fondée sur une valeur totale attribuée de

³ Source : Cube des dépenses, moyenne sur cinq ans, de 2006-2007 à 2010-2011. Le cube des dépenses regroupe actuellement environ 87 % de toutes les dépenses du gouvernement du Canada. Ces données proviennent des systèmes financiers ministériels. Les 13 % restants sont extrapolés à partir des comptes publics.

⁴ Source : Système d'information sur les acquisitions (SIA), moyenne sur six ans, de 2007-2008 à 2011-2012. Ce système expose en détail la valeur engagée (et non les dépenses) des contrats, des offres à commandes et d'autres instruments d'approvisionnement attribués par TPSGC (agissant en tant que fournisseur de services communs). Les vêtements et les textiles correspondent à N84.

214 millions de dollars pour les vêtements et les textiles. Il est à noter que les totaux des achats fluctuent autour des grands processus d'approvisionnement; par conséquent, les tendances sont grandement influencées par les achats gouvernementaux importants.

6 Sommaire des processus d'approvisionnement

Instruments d'achat obligatoires pour les vêtements, les accessoires et les insignes

Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) exige que les ministères aient recours aux instruments mis en place par TPSGC pour l'achat de vêtements, d'accessoires et d'insignes. L'uniformité dans les uniformes est essentielle pour le gouvernement du Canada, notamment afin de rendre l'identification des personnes concernées plus facile pour le grand public (p. ex. les agents de la Gendarmerie royale du Canada), d'indiquer une affiliation et un grade au moyen d'insignes (p. ex. les écussons et les insignes utilisés par les militaires canadiens) et de protéger les employés du gouvernement (p. ex. en répondant aux besoins à l'égard de la santé et de la sécurité par le respect des spécifications établies dans les devis techniques et de conception).

La plupart des ministères ont une délégation de pouvoirs jusqu'à un maximum de 25 000 \$ pour les biens, et jusqu'à un maximum de 2 000 000 \$ pour les services⁵. TPSGC gère les achats lorsque les besoins des ministères excèdent les pouvoirs qui leur ont été délégués en matière de passation de marchés.

Contrats

Les contrats sont l'instrument d'approvisionnement le plus commun pour les vêtements et les textiles puisqu'ils engagent le gouvernement du Canada envers une quantité déterminée de produits ou de services, et que, grâce à cet engagement, un fournisseur peut offrir de meilleurs prix pour le bien ou le service. En outre, les contrats peuvent inclure une clause concernant des quantités « sur demande » pour les commandes de taille normale ou inhabituelle.

Contrats regroupés pour les uniformes

La Division des vêtements et des textiles dispose à l'heure actuelle de quatre contrats regroupés pour les uniformes, qui ont été attribués à deux entrepreneurs selon un processus concurrentiel. Les entrepreneurs, qui sont des PME, recourent à de nombreux sous-traitants pour la fabrication de produits, et ils sont entièrement responsables de s'assurer que la production et la fourniture des uniformes, y compris les tissus, les motifs et les insignes nécessaires attachés aux produits finis, sont conformes aux spécifications.

Offres à commandes

Des offres à commandes multiples peuvent être utilisées pour satisfaire à un besoin d'un ministère; ces offres à commandes prennent en considération l'importance de la commande et la capacité de l'industrie. La limite de la commande subséquente à l'offre à commandes dépend des fonds du ministère, du coût unitaire, de la fréquence

⁵ Politique sur les marchés du Conseil du Trésor, en français : <http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494§ion=text>

d'utilisation, de la valeur de l'offre à commandes et du meilleur rapport qualité-prix. Les offres à commandes concurrentielles pour l'achat de vêtements et de textiles ont généralement des limites fixées à 400 000 \$ par commande de produits, et à 40 000 \$ dans le cas d'offres à commandes non concurrentielles. Pour les offres à commandes, TPSGC exige que les fournisseurs présentent des rapports d'utilisation trimestriels afin d'assurer un certain contrôle des dépenses totales.

Besoins de faible valeur

Les besoins dont la valeur est inférieure à 25 000 \$, incluant toutes les taxes applicables, sont considérés comme des achats de faible valeur. En juin 2012, la ministre de TPSGC a mis au point la délégation de pouvoirs permettant aux ministères d'effectuer des achats de faible valeur. Les ministères peuvent assurer la gestion des achats de faible valeur en vertu de leurs pouvoirs délégués, tandis que le Programme des approvisionnements fournit des services et appuie les ministères pour la conclusion des transactions et la prestation de services.

Durée et quantités facultatives

Un contrat a une durée minimale déterminée, qui est généralement un an plus les années d'option, et peut inclure des dispositions supplémentaires pour des options en matière de quantités facultatives pouvant être exercées dans des délais précis. En général, un maximum de trois options en matière de quantités facultatives sont incluses dans un contrat. Le contrat subséquent offre à l'industrie et aux ministères un délai nécessaire pour assurer une bonne planification. En ce qui a trait aux besoins de matières premières dont les coûts peuvent être plus difficiles à prévoir, les quantités facultatives peuvent être moindres et le délai, plus court que le délai de trois ans habituellement établi.

Quantités minimales de commandes subséquentes aux offres à commandes

Les instruments d'achat mis en place par TPSGC pour le compte des ministères n'établissent habituellement pas de quantités minimales de commandes, car les ministères ont besoin de latitude pour commander des vêtements en petites quantités, comme c'est le cas pour les tailles inhabituelles.

Politique sur le contenu canadien et règles d'origine

Pour appuyer l'industrie canadienne, les besoins en vêtements et en textiles tiennent compte des préférences nationales décrites dans les accords commerciaux internationaux. En ce qui a trait au ministère de la Défense nationale (MDN) et à la Gendarmerie royale du Canada (GRC), TPSGC applique la Politique sur le contenu canadien, selon laquelle seuls des produits ou des services d'origine canadienne peuvent être acquis, lorsqu'il existe au moins trois fournisseurs connus qui sont en mesure de fournir des biens ou des services canadiens. Si moins de trois soumissions ou offres sont reçues de fournisseurs offrant des produits ou des services canadiens, les offres de fournisseurs offrant des produits ou des services étrangers sont prises en compte. Les règles d'origine sont utilisées pour déterminer le pays d'origine d'un produit aux fins du commerce international (voir l'annexe 2.1.3 des Règles d'origine). Pour la plupart des achats de vêtements et de textiles pour le compte du MDN et de la GRC, TPSGC exige qu'au moins 80 % du prix de l'offre soit lié à des biens ou services canadiens.

7 Sommaire des analyses de la rétroaction des fournisseurs et des ministères

En se fondant sur des études de marché et des analyses des dépenses, les observations suivantes ont été formulées concernant la catégorie vêtements et textiles :

- les vêtements et les textiles sont achetés de façon efficace, et le gouvernement du Canada obtient un bon rapport qualité-prix;
- la principale méthode d'approvisionnement du gouvernement du Canada pour cette catégorie est le marché et l'industrie, et les ministères clients privilégient tous deux cette approche;
- l'approche d'évaluation typique en ce qui a trait à cette catégorie est fondée sur le respect des devis et des coûts;
- les PME sont les principaux fournisseurs pour les vêtements et les textiles.

D'après les analyses effectuées, TPSGC améliorera les processus d'approvisionnement en adoptant les mesures suivantes :

- examiner les achats individuels répétitifs réalisés par TPSGC au nom des ministères, afin de déterminer s'il y a possibilité de fusionner des besoins;
 - réduire les obstacles aux marchés du gouvernement du Canada en ce qui concerne la visualisation des échantillons cachetés et la production d'échantillons fournis avant l'attribution du marché. Faciliter l'accès aux échantillons, car les échéances et les coûts des échantillons fournis avant l'attribution du marché ont une incidence sur la capacité d'un nouveau fournisseur à affronter la concurrence pour l'attribution d'un contrat;
- réduire le fardeau administratif pour les ministères en prévoyant, dans les contrats, la possibilité de commander des quantités facultatives des mêmes articles;
- évaluer les méthodes en vue d'inclure les services à valeur ajoutée et les considérations environnementales en tant que critères, plutôt que de ne considérer que l'offre recevable ayant le prix le plus bas;
- renforcer la communication sur les outils et les processus entre TPSGC, les ministères et les fournisseurs;
- intégrer davantage de considérations environnementales dans les documents d'appel d'offres et communiquer l'orientation de TPSGC à l'égard de l'approvisionnement écologique pour les vêtements et les textiles.

8 Plan d'action

Le fondement du plan d'action ci-dessous est l'adoption d'une stratégie d'amélioration continue. L'orientation associée à chaque élément stratégique est fournie dans les sous-sections suivantes.

8.1 Gestion de la demande

Orientation stratégique

TPSGC examinera la possibilité d'utiliser des contrats regroupés pour les vêtements dans le cadre du processus concurrentiel afin de répondre aux besoins des ministères en matière de vêtements et de textiles. Lorsque cette méthode d'achat sera considérée comme étant le mécanisme préférentiel, l'industrie sera consultée (p. ex. demande de

renseignements), et ses commentaires entreront en ligne de compte dans l'analyse des risques qui sera réalisée en collaboration avec les ministères clients. Cela fera partie du processus de décision concernant la mise en œuvre de contrats regroupés, dont la gestion sera uniforme pour toutes les demandes à cet égard. La consultation de l'industrie s'inscrit dans la Stratégie et les activités de communication (voir la section 8.4 : Communication) en vue de favoriser l'innovation. Cette orientation stratégique sera examinée et pourra être rajustée au cours de la durée de vie de la Stratégie, afin de s'assurer de répondre aux besoins des clients et de l'industrie.

Contexte

À l'heure actuelle, quatre ministères ont recours aux contrats regroupés pour les uniformes, et chaque ministère a des besoins uniques qui sont satisfaits par le programme. Au total, les achats peuvent compter plus de 1 000 articles vestimentaires destinés à plus de 177 000 employés du gouvernement. Ces statistiques prouvent qu'il y a possibilité d'élargir le programme à l'aide des processus concurrentiels afin d'inclure les besoins en vêtements et en textiles de ministères additionnels. Parmi les avantages que procure au gouvernement du Canada cette approche de gestion regroupée, notons les suivants :

- des économies grâce à des prix unitaires plus bas; un volume accru associé à un instrument d'achat donné permettrait d'obtenir d'un fournisseur des prix unitaires plus bas grâce aux économies d'échelle;
- des économies grâce à la réduction des coûts administratifs (p. ex. l'élimination des tâches contractuelles en double);
- des économies grâce à une réduction des frais généraux (p. ex. les fonctions d'entreposage et l'assurance de la qualité).

Les ministères qui utilisent des contrats regroupés sont satisfaits des résultats, car ces derniers permettent de réduire au minimum la charge de travail représentée par le traitement des demandes nombreuses pour des articles individuels. Cela fournit également l'occasion de faire preuve d'innovation dans l'amélioration des produits et réduit le risque de ne pas avoir tous les éléments nécessaires en stock.

Des fournisseurs qui étaient en faveur des contrats regroupés pour les uniformes estimaient que ceux-ci pouvaient simplifier le processus d'achat en éliminant la paperasserie inutile, en réduisant les frais administratifs généraux et en permettant aux fournisseurs d'être plus efficaces et, en fin de compte, d'offrir une meilleure valeur aux ministères. En outre, cela permettrait de stabiliser l'environnement de production.

Des fournisseurs qui n'étaient pas en faveur des contrats regroupés pour les uniformes estimaient que cela ferait en sorte que seules les grandes entreprises seraient en mesure de répondre à la demande des ministères fédéraux, réduisant potentiellement la concurrence et débouchant sur des monopoles. Cependant, ce n'est pas le cas, car TPSGC appuie les PME dans le cadre des contrats regroupés et les PME ont la capacité de gérer la multitude d'articles de même que l'efficacité nécessaire pour répondre avec satisfaction à la demande des clients.

Les entrepreneurs donnent à leurs sous-traitants la plus grande partie des contrats regroupés pour les uniformes. Cela est reflété dans les données sur les dépenses du tableau 2, dans lequel une évaluation des contrats attribués par TPSGC révèle qu'environ 85 % de la valeur et 82 % des documents ont été soumis aux PME. Par

conséquent, les PME ont accès aux contrats regroupés pour les uniformes et, actuellement, seules les PME ont de tels contrats.

Des fournisseurs estimaient également qu'il était impossible de promouvoir des produits nouveaux et novateurs, et que la communication entre les fournisseurs qui mettent au point les produits et les ministères serait réduite. Cependant, il convient de noter que les contrats regroupés pour les uniformes n'excluent pas les communications directes entre les fabricants de vêtements et les ministères clients en ce qui concerne les spécifications liées aux exigences et les solutions novatrices pour les vêtements et les articles connexes.

En outre, afin de protéger l'industrie canadienne du vêtement, TPSGC veille à ce que le processus d'approvisionnement pour les contrats regroupés pour les uniformes respecte la Politique sur le contenu canadien, lorsque celle-ci s'applique.

Plan de mise en œuvre

Pendant toute la durée de vie de la Stratégie nationale d'approvisionnement en matière de biens et services pour les vêtements et les textiles, TPSGC continuera d'examiner les résultats réels par rapport aux résultats prévus et d'apporter les modifications nécessaires afin de vérifier si la mise en œuvre du plan d'action permet d'atteindre les résultats souhaités.

La mise en œuvre par TPSGC se fera comme suit :

Activité	Délai d'exécution
TPSGC élaborera des critères d'évaluation pour soutenir la possibilité pour les PME de soumissionner en tant que fournisseur principal dans les contrats regroupés.	2013-2014
Dans le cadre de la Stratégie de communications visant à favoriser l'innovation, TPSGC publiera une ou plusieurs lettres d'intérêt et organisera une ou plusieurs journées de l'industrie en vue d'obtenir des propositions d'améliorations pour les futurs contrats regroupés.	2013-2014
La Division des vêtements et des textiles de TPSGC collaborera avec le Bureau des petites et moyennes entreprises et Engagement stratégique (BPME-ES), de TPSGC, en vue de publier, dans le site Achatsetventes.gc.ca, des renseignements sur les contrats regroupés afin que les ministères et l'industrie en soient informés.	2014-2015
TPSGC procédera à un examen approfondi de la notion des contrats regroupés pour les vêtements, et mettra l'accent sur les sujets suivants : a) revoir la base de paiement pour permettre un rajustement des prix pour la période de prolongation, en utilisant l'indice des prix à la consommation publié par Statistique Canada; b) assurer l'intégrité du processus concurrentiel lorsque le ministère client ajoute un ou plusieurs nouveaux éléments et veiller à ce que le gouvernement du Canada obtienne le meilleur rapport qualité-prix.	2014-2015

8.2 Accès aux marchés de l'État

8.2.1 Quantités facultatives

Orientation stratégique

TPSGC mettra en œuvre une approche nationale uniforme pour les quantités facultatives dans les instruments d'approvisionnement en matière de vêtements et de textiles, comme suit :

- Les quantités facultatives seront précisées dans les exigences (c.-à-d. dans la demande de propositions).
- Les contrats auront une durée maximale de quatre ans, y compris les années d'option. Une période contractuelle de quatre ans a été établie par TPSGC comme étant un délai de planification suffisant pour l'industrie et les ministères.
- Normalement, TPSGC permet aux soumissionnaires, à l'étape de la demande de soumissions, de présenter des prix fermes pour des quantités fermes et des prix différents pour chaque année subséquente, pour les quantités facultatives, afin de garantir des prix concurrentiels.

TPSGC examinera les points suivants au moment de déterminer les quantités facultatives devant être incluses dans un instrument d'approvisionnement :

- le degré de concurrence offert par l'industrie pour les biens ou les services voulus, et la capacité de l'industrie de répondre à la demande;
- les possibilités s'offrant au soumissionnaire retenu à l'égard du rendement du capital investi, y compris les efforts administratifs que les fournisseurs déploient pour préparer leurs soumissions;
- la simplification du processus d'approvisionnement permettant aux ministères clients d'utiliser un instrument d'achat donné sur une plus longue période.

Contexte

La majorité des contrats établis par TPSGC pour les besoins en vêtements et en textiles comprennent des options, généralement sous la forme de quantités supplémentaires, au-delà du minimum garanti commandé que doivent respecter les fournisseurs au cours de la première année du contrat. Le concept de quantités facultatives simplifie le processus d'approvisionnement pour les ministères et satisfait les fournisseurs. Cela permet un accès continu aux mêmes produits sans prendre d'engagement au-delà du minimum garanti des quantités prévues pour la première année. En raison de contraintes budgétaires ou d'événements imprévus, il n'y a pas de commande garantie au-delà de la première année du contrat. Ces options confèrent un équilibre optimal pour les fournisseurs, car ces derniers n'ont pas à passer par un processus concurrentiel chaque année, et leur planification de la fabrication ou de la production n'est pas perturbée. Par la même occasion, les ministères clients sont en mesure d'obtenir les mêmes produits en temps opportun sans avoir à passer par un processus concurrentiel.

TPSGC reconnaît que le recours aux quantités facultatives peut avoir une incidence sur les nouveaux fournisseurs souhaitant pénétrer le marché du gouvernement du Canada étant donné que cela contribue à réduire la fréquence des demandes de soumissions. Par conséquent, le gouvernement du Canada doit effectuer un examen rigoureux des besoins individuels avant de considérer d'exercer une option concernant des quantités facultatives.

Plan de mise en œuvre

La mise en œuvre par TPSGC se fera comme suit :

Activité	Délai d'exécution
Dans le cadre d'un projet pilote, TPSGC s'assurera que la Division des vêtements et des textiles aura une approche nationale uniforme pour les quantités facultatives. La progression du projet sera suivie, examinée et rajustée en fonction de la mobilisation et de la rétroaction régulières des ministères clients et des fournisseurs.	2013-2014
TPSGC utilisera le site Achatsetventes.gc.ca pour communiquer l'approche nationale uniforme en ce qui concerne l'inclusion des quantités facultatives dans l'approvisionnement en matière de vêtements et de textiles.	2015-2016

8.2.2 Échantillons cachetés et échantillons fournis avant l'attribution du marché

Orientation stratégique

Échantillons cachetés

TPSGC collaborera avec les fournisseurs et les ministères pour assurer aux soumissionnaires éventuels un accès et un calendrier raisonnables concernant les échantillons cachetés.

Échantillons fournis avant l'attribution du marché

TPSGC continuera d'exiger des soumissionnaires qu'ils fournissent des échantillons avant l'attribution du marché pour assurer la qualité et le respect des spécifications énoncées dans les exigences. Pour confirmer la capacité d'un soumissionnaire de satisfaire aux exigences techniques, TPSGC exigera que l'échantillon :

- a) accompagne la soumission du fournisseur dans le cas d'une demande de soumissions régulière; ou
- b) soit présenté après la date de clôture pour les demandes de soumissions. Cette exigence s'applique lorsque les fournisseurs ont déjà fourni leur échantillon pour un besoin antérieur, et que cet échantillon est conforme. TPSGC joint cet échantillon au rapport d'évaluation de façon à ce que le fournisseur n'ait pas à en soumettre un nouveau, à moins d'une modification du besoin. Ce processus a pour but de réduire les frais pour le fournisseur (temps et ressources).

Contexte

Échantillons cachetés

TPSGC déploie tous les efforts raisonnables pour veiller à ce que ses échantillons cachetés puissent être examinés aux différents bureaux régionaux de TPSGC pendant le processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires éventuels peuvent communiquer avec TPSGC durant le processus d'appel d'offres pour demander qu'un échantillon soit mis à leur disposition dans un des bureaux régionaux de TPSGC à proximité de leurs installations, pour s'assurer que les nouveaux fournisseurs et les fournisseurs existants aient le même accès aux marchés du gouvernement du Canada. Si un soumissionnaire éventuel ne peut pas se rendre à un des bureaux du gouvernement, TPSGC déploiera tous les efforts raisonnables pour lui permettre de voir les échantillons.

Échantillons fournis avant l'attribution du marché

L'échantillon fourni avant l'attribution du marché est utilisé pour évaluer la capacité technique du soumissionnaire de satisfaire à l'exigence technique. Le rejet de cet échantillon peut servir de fondement pour déclarer la soumission non recevable.

Les échantillons fournis avant l'attribution du marché permettent de détecter le plus tôt possible les produits qui ne répondent pas aux exigences obligatoires. Si des échantillons ne sont pas fournis avant l'attribution du marché, le non-respect des exigences de la part d'un fournisseur ne serait détecté qu'à la phase de production, ce qui engendrerait, pour celui-ci, des coûts potentiellement élevés en raison des activités de production et des matières premières nécessaires pour corriger le produit.

Plan de mise en œuvre

La mise en œuvre par TPSGC se fera comme suit :

Activité	Délai d'exécution
TPSGC examinera les nouveaux besoins de concert avec les ministères afin de déterminer si des substitutions ou des variations sont acceptables pour ce qui est des échantillons des fournisseurs fournis avant l'attribution du marché (p. ex. la couleur, la sorte de tissu). Les demandes de soumissions préciseront clairement si des substitutions ou des variations seront acceptées. Les substitutions seront permises lorsque, pour des raisons financières ou techniques, il serait difficile pour les soumissionnaires de fournir un échantillon avant l'attribution du marché qui est entièrement représentatif du besoin.	2013-2014
TPSGC déterminera les besoins pour lesquels les échantillons pourraient être accessibles par voie électronique, entre autres les besoins qui sont assujettis à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), les besoins qui touchent un volume important d'articles similaires, par exemple les écussons, et les besoins pour lesquels il y a un nombre insuffisant d'échantillons disponibles que pourraient voir les fournisseurs.	2014-2015
TPSGC examinera comment les échantillons fournis avant l'attribution du marché peuvent être évalués de manière plus raisonnable en tenant compte des spécifications du besoin et de l'attestation de conformité.	2014-2015

8.3 Méthodes d'évaluation des soumissions

Orientation stratégique

TPSGC incorporera des méthodes de sélection des fournisseurs pour l'attribution des contrats qui ne sont pas exclusivement fondées sur le prix le plus bas, mais qui tiennent également compte du meilleur rapport qualité-prix. Cela signifie le recours à des critères cotés lorsque la sélection du fournisseur prend en compte la qualité des produits ou des services et les prix, ou une combinaison de ces deux exigences. En d'autres mots, un contrat ne sera pas attribué uniquement en fonction du fournisseur offrant le prix le plus bas et possédant les compétences obligatoires. TPSGC collaborera avec les ministères afin d'assurer le meilleur rapport qualité-prix, ce qui comprend les services à valeur ajoutée, par exemple les services à la clientèle, l'entreposage ou les services de distribution, même si chaque demande sera évaluée individuellement.

Contexte

Les ministères et l'industrie ont indiqué qu'en général, TPSGC attribue des marchés en fonction du prix le plus bas pourvu que le fournisseur satisfasse aux critères obligatoires. Toutefois, en raison de demandes précises des ministères, TPSGC a commencé à intégrer des critères d'évaluation mesurant la valeur ajoutée, ce qui comprend la

quantité estimée et le taux horaire ou par année (p. ex. pour les services de réparation). TPSGC élargira ce type de critères d'évaluation pour les demandes de soumissions ultérieures de tous les ministères.

Pour plus de renseignements concernant le processus de demande de soumissions de TPSGC, voir l'annexe 2.1.1 du Processus de demande de soumissions.

Plan de mise en œuvre

La mise en œuvre par TPSGC se fera comme suit :

Activité	Délai d'exécution
TPSGC déterminera les services à valeur ajoutée que souhaitent obtenir les ministères et ceux d'entre eux qui peuvent être assurés par les fournisseurs.	2013-2014
TPSGC rencontrera les ministères, et travaillera avec eux, afin de déterminer comment intégrer efficacement les services à valeur ajoutée et/ou les innovations dans les demandes de soumissions appropriées.	2013-2014

8.4 Communication

Orientation stratégique

TPSGC mettra en œuvre un processus officiel de communication entre TPSGC, l'industrie et les ministères pour faciliter la collecte de commentaires et l'échange de renseignements sur le processus d'achat de vêtements et de textiles. Le principal outil de communication sera le site Achatsetventes.gc.ca.

Contexte

Les ministères et les fournisseurs apprécient l'occasion qui leur est donnée de fournir des commentaires, et demandent à TPSGC de continuer à mener régulièrement des consultations. Les échanges continus feront en sorte que les problèmes potentiels et les possibilités d'amélioration des processus puissent être cernés et abordés tôt. Par la même occasion, les obstacles perçus seront éliminés grâce au plan de communication.

La mise en place de meilleures voies de communication devrait permettre à TPSGC d'intervenir plus tôt dans la planification des achats des ministères, ce qui donnera lieu à des échéanciers d'approvisionnement plus fluides et plus raisonnables et permettra de cerner plus rapidement les possibilités d'amélioration. Plus particulièrement, en ayant une description plus précise des exigences relatives au produit et en favorisant les communications constantes entre les fabricants et les ministères clients, sauf lors des soumissions, les obstacles perçus sur le plan des communications devraient être adressés. Les ministères clients sont invités à soulever les problèmes et les préoccupations auprès de TPSGC, qui les transmettra à l'échelon supérieur, au besoin. En fin de compte, cela devrait permettre d'interagir de manière plus fluide avec l'industrie, en lui fournissant l'occasion de formuler des observations et des propositions sur la façon d'améliorer le processus dans son ensemble.

Plan de mise en œuvre

La mise en œuvre par TPSGC se fera comme suit :

Activité	Délai d'exécution
-----------------	--------------------------

Activité	Délai d'exécution
TPSGC et les ministères amélioreront les descriptions des biens requis en incluant des renseignements précis tels que des dessins détaillés, des images et des couleurs de référence.	À compter de 2013-2014
TPSGC fera la promotion de l'utilisation de l'adresse de courriel générale de la Division des vêtements et des textiles. Une des méthodes de communication sera le site Achatsetventes.gc.ca.	À compter de 2013-2014
TPSGC participera à des visites de sites, à des salons et à des foires commerciales afin de se tenir au courant en ce qui a trait aux vêtements et aux textiles.	À compter de 2014-2015
La Division des vêtements et des textiles de TPSGC mènera des recherches et, si possible, en collaboration avec le BPME-ES, créera sur le site Achatsetventes.gc.ca une section « vêtements et textiles » accessible à la fois aux ministères et aux fournisseurs. Dans cette section « vêtements et textiles », des liens pourraient être fournis vers des documents se rapportant aux vêtements et aux textiles d'Achatsetventes.gc.ca, tels que des références précises dans le Guide des approvisionnements et des renseignements sur les récents marchés et les accords commerciaux.	2015-2016
TPSGC mettra à disposition, sur le site Achatsetventes.gc.ca, son expertise sur les innovations relatives aux nouveaux textiles, y compris le leadership sur le plan environnemental.	2015-2016

8.5 Rendement du fournisseur

Orientation stratégique

TPSGC prendra les mesures suivantes :

- Continuer de surveiller le rendement des fournisseurs après l'attribution du marché afin de veiller à ce qu'ils respectent toutes les clauses et les conditions contractuelles. Ces activités comprennent entre autres la vérification que les échantillons de préproduction et de production sont conformes aux échantillons fournis avant l'attribution du marché et aux autres exigences obligatoires, telles que la vérification du contenu canadien réel.
- Instaurer l'obligation, pour les fournisseurs, de démontrer qu'ils possèdent un système de gestion de la qualité pour les besoins plus complexes et d'une plus grande valeur monétaire dans les cinq premières années de vie de la Stratégie nationale d'approvisionnement en matière de biens et services pour les vêtements et les textiles.

Contexte

TPSGC a une Politique sur les mesures correctives du rendement des fournisseurs⁶ qui vise à atténuer les risques en matière d'approvisionnement. Un des principes fondamentaux de cette politique consiste à traiter les fournisseurs de manière équitable, ouverte et transparente.

⁶ <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-approvisionnements/section/8/180>

Les clauses relatives au rendement des fournisseurs permettront aux ministères clients de recevoir les produits et les services qui répondent à leurs besoins, et offriront un processus normalisé de mesures correctives en cas de problèmes de rendement. Elles permettront également aux fournisseurs de recevoir une rétroaction significative sur leur rendement contractuel et appuieront l'établissement de relations positives continues.

TPSGC prévoit aborder avec prudence la question de l'inclusion d'une exigence obligeant les fournisseurs à mettre en place un système de gestion de la qualité. TPSGC est conscient que cela peut représenter une lourde tâche pour certains fournisseurs.

Plan de mise en œuvre

La mise en œuvre par TPSGC se fera comme suit :

Activité	Délai d'exécution
TPSGC travaillera en collaboration avec les ministères afin de déterminer et de mettre en œuvre des critères d'évaluation acceptables pour mesurer le contrôle de la qualité.	2014-2015
TPSGC instaurera l'obligation pour les fournisseurs de démontrer qu'ils possèdent un système de gestion de la qualité pour les besoins plus complexes et d'une plus grande valeur monétaire.	2016-2017

8.6 Considérations environnementales

Orientation stratégique

TPSGC continuera d'intégrer progressivement les considérations environnementales appropriées et uniformisées dans les processus d'achat de vêtements et de textiles. Pour ce faire, il prendra les mesures suivantes :

- Faire preuve de leadership environnemental afin d'encourager les fournisseurs et les ministères à utiliser des produits, des services et des processus à privilégier du point de vue environnemental, tout en s'efforçant d'atteindre un équilibre optimal entre les exigences des ministères et la capacité des fournisseurs, d'une part, et les avantages pour la population canadienne, d'autre part;
- Intégrer son orientation stratégique en matière d'environnement pour les vêtements et les textiles grâce à un plan d'achats écologiques, qui sera publié dans la liste des fiches de données qui se trouve à l'adresse : <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/ae-gp/paer-cgpp-fra.html>;
- Fournir aux ministères la souplesse nécessaire pour instaurer les exigences en matière d'achats écologiques dans leurs demandes de soumissions au moyen de critères cotés liés au respect de l'environnement.

Contexte

La Stratégie nationale d'approvisionnement en matière de biens et services pour les vêtements et les textiles vise à sensibiliser davantage les fournisseurs aux questions environnementales et à démontrer que le gouvernement fédéral s'applique à mettre en œuvre sa Politique d'achats écologiques⁷. Celle-ci vise à faire en sorte que le

⁷ www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html

gouvernement acquière des biens, les exploite et en dispose de manière à protéger l'environnement et à respecter ses objectifs de développement durable.

L'établissement de considérations environnementales appropriées et uniformes et leur inclusion ultérieure dans les demandes de soumissions visant l'achat de vêtements et de textiles et dans les documents contractuels connexes, permettront de simplifier le processus pour tous les intervenants et aideront le GC à atteindre les objectifs de la Politique d'achats écologiques. Bien qu'ils y soient favorables, les fournisseurs et les ministères ont souligné qu'il fallait adopter une approche progressive pour la mise en œuvre des initiatives en matière de respect de l'environnement afin de laisser à l'industrie le temps de s'adapter.

TPSGC continuera d'améliorer le processus de désignation des produits écologiques par les fournisseurs eux-mêmes, même si TPSGC n'a pas l'intention d'instaurer cette mesure en tant que critère obligatoire. On demandera aux fournisseurs de déterminer les articles proposés qui répondent à la définition de « produit ou service écologique » ou d'« entreprise écologique », selon les directives ci-dessous. Un produit vert est un produit qui a été certifié par un « programme d'étiquetage écologique » légitime et qui sera considéré par TPSGC comme étant « vert » ou « respectueux de l'environnement ». Une entreprise écologique s'entend d'une entreprise qui dispose d'un Système de gestion de l'environnement (SGE) dans ses installations de production. Les fabricants doivent utiliser un SGE certifié par un organisme reconnu comme étant un système conforme à la norme ISO 14001.

TPSGC reconnaît que l'ampleur des changements pouvant être apportés à certaines catégories de produits pour inclure des produits plus écologiques peut être limitée par la nature même de leur fonction, les exigences opérationnelles et les besoins en matière d'uniformité.

Plan de mise en œuvre

La mise en œuvre par TPSGC se fera comme suit :

Activité	Délai d'exécution
TPSGC déterminera les considérations environnementales qui existent dans le secteur des vêtements et des textiles.	2013-2014
TPSGC élaborera des critères d'évaluation normalisés pour les besoins plus complexes afin de s'assurer que les considérations environnementales sont évaluées. L'examen des méthodes pour l'élimination et le recyclage des vêtements et des textiles sera inclus dans ces critères.	2014-2015
TPSGC mettra en œuvre la facturation électronique ⁸ .	2014-2015
TPSGC informera les ministères au sujet des produits et de l'emballage à privilégier du point de vue environnemental par l'intermédiaire du site Achatsetventes.gc.ca.	2015-2016

8.7 Préparation aux situations d'urgence

Orientation stratégique

⁸ La facturation électronique est un des éléments de la fiche de données du Plan des achats écologiques.

TPSGC continuera à travailler en étroite collaboration avec les ministères clients et l'industrie en vue de se préparer aux situations d'urgence. Il comprend bien la capacité de l'industrie de répondre aux besoins des ministères clients. Le scénario suivant est un exemple d'harmonisation des attentes des ministères clients et de l'industrie en cas d'urgence.

Dans une situation d'urgence nationale ou internationale, en cas de catastrophe, p. ex. un tremblement de terre, une tempête de neige ou de verglas, ou encore une catastrophe biologique, radiologique, nucléaire ou chimique, le gouvernement (par exemple Protection civile Canada et le MDN) répond aux besoins intermittents en fournissant entre autres des abris temporaires, des tentes et des vêtements. En tenant compte d'un tel scénario, le gouvernement peut prévoir la réponse aux urgences de manière efficiente et efficace. Ce scénario peut encourager l'industrie à faire preuve d'innovation dans la fabrication de meilleures structures de logements temporaires et à répondre à de telles catastrophes à court préavis.

9 Stratégie nationale d'approvisionnement en matière de biens et services finale

Cette stratégie est en vigueur de 2013 à 2018 et sera assujettie aux examens périodiques. Une revue complète aura lieu en 2017.

Annexe A : Examen national des catégories – vêtements et textiles

A1 Examen des marchés

L'industrie canadienne du vêtement est demeurée un acteur de premier plan en Amérique du Nord en grande partie grâce aux politiques gouvernementales (le Conference Board du Canada, 2012). Toutefois, de 2003 à 2009, cette industrie a subi le contrecoup d'une baisse des exportations (Industrie Canada, 2012). De plus, le rendement de l'industrie devrait se détériorer à court terme en raison de la croissance des importations en provenance de pays comme la Chine et le Bangladesh (le Conference Board du Canada, 2012).

Pour sa part, l'industrie canadienne du textile a une bonne capacité pour ce qui est de s'adapter et de proposer des solutions créatives et des produits novateurs. Cependant, tout comme l'industrie du vêtement, les exportations de l'industrie canadienne du textile sont fortement touchées par la concurrence exercée par les marchés émergents (le Conference Board du Canada, 2012).

Les secteurs du vêtement et du textile sont tous deux très concurrentiels. D'une part, l'industrie du vêtement est très concurrentielle en raison du pouvoir des consommateurs sur les produits, des faibles niveaux de concentration, du peu d'obstacles à l'entrée et de la pression qu'exerce la concurrence relativement aux importations bon marché; d'autre part, la concurrence dans l'industrie du textile est principalement attribuable à la nature fragmentée du marché, au coût de sortie élevé et à la faible différenciation des produits. Les entreprises au sein de cette industrie se font concurrence principalement en fonction des prix, des produits, des services et de la qualité. Par ailleurs, la récente récession économique a alourdi le fardeau des fabricants de textiles qui étaient déjà dans une situation précaire (Datamonitor, 2012, IBISWorld, 2010 et First Research, 2012).

La demande dans l'industrie du vêtement est largement influencée par la conjoncture économique, le niveau des dépenses de consommation, les tendances démographiques; la qualité, la mode et la marque jouent également un rôle important dans la demande (IBISWorld, 2010, First Research, 2012). Le pouvoir du fournisseur est faible, car il s'agit d'un secteur à forte intensité de main-d'œuvre, où les salaires sont bas comparativement à d'autres secteurs; de plus, la fragmentation et un certain manque de diversité chez les fournisseurs et la libéralisation du commerce renforcent la concurrence internationale (Datamonitor, 2012).

Quant à l'industrie du textile, la demande provient principalement de la prospérité économique des fabricants en aval et est influencée par le niveau d'innovation technologique, le revenu disponible des consommateurs et la concurrence provenant des importations (IBISWorld, 2010, First Research, 2012). Le pouvoir du fournisseur est affaibli par le fait que les fabricants de textiles diversifient leur base d'approvisionnement et achètent différents types de fibres provenant de fournisseurs complètement différents. (Datamonitor, 2012).

Dans l'ensemble, les industries du vêtement et du textile ont en place leurs propres normes et règlements pour répondre aux préoccupations, allant de l'accès à des

produits de haute qualité à prix abordable, à leur utilisation sûre et appropriée et à leur élimination. Il y a également des lois et des règlements qui précisent les obligations et les responsabilités de l'employeur et des employés en matière de santé et de sécurité.

A2 Analyse actuelle de l'approvisionnement de TPSGC (renseignements supplémentaires)

A2.1 Demande de soumissions, évaluation et sélection du fournisseur

A2.1.1 Processus de demande de soumissions

Le processus de demande de soumissions pour les besoins en vêtements et en textiles est généralement uniforme.

Le *Règlement sur les marchés de l'État* (RME) exige que l'on fasse des demandes de soumissions concurrentielles avant de conclure tout marché, même si le RME prévoit des exceptions.

La décision de répondre à un besoin selon un processus non concurrentiel (fournisseur unique) doit être pleinement justifiée par le ministère en faisant référence à l'exception applicable au processus d'appel d'offres en vertu du RME, de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, des dispositions relatives aux appels d'offres restreints contenues dans les accords commerciaux nationaux et internationaux signés par le Canada, ainsi que des dispositions pertinentes prévues dans les Ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG). Bien que le ministère fédéral fournisse la justification d'une exception au processus concurrentiel, il appartient à l'agent de négociation des contrats de s'assurer que la justification est appuyée de façon adéquate.

Chaque fois que c'est possible, les entrepreneurs doivent être choisis en utilisant un processus concurrentiel. Il appartient à l'agent de négociation des contrats de choisir le moyen le plus efficace pour aviser les fournisseurs des occasions de marchés, tout en tenant compte des exigences des accords commerciaux et des politiques contractuelles énoncées dans le Guide des approvisionnements.

Selon les besoins individuels et les préférences du ministère, certaines demandes de soumissions comprendront des critères cotés.

Le fournisseur est généralement invité à fournir un échantillon de l'article avec sa soumission avant l'attribution du marché ou après la date de clôture des soumissions, afin de confirmer qu'il a la capacité de satisfaire aux exigences techniques.

A2.1.2 Accès pour les Autochtones (Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones [SAEA]⁹ – ERTG¹⁰)

On offre aux entreprises autochtones la même possibilité d'examiner les occasions d'affaires et de soumissionner qu'aux entreprises non autochtones. En collaboration avec les ministères fédéraux et les fournisseurs, TPSGC s'assure que les objectifs de la SAEA et des ERTG sont intégrés dans le processus décisionnel en matière d'approvisionnement.

TPSGC continuera de travailler avec les ministères et les fournisseurs pour veiller à ce que les soumissionnaires autochtones éventuels soient informés durant les périodes d'invitation à soumissionner, en particulier si l'occasion de marché est visée par la SAEA et les ERTG.

Dans le cas des marchés regroupés pour les uniformes, il est indiqué que, si les livraisons sont destinées à des régions visées par les ERTG, le besoin devrait être acheminé à TPSGC pour qu'il fasse l'objet d'un processus d'approvisionnement distinct.

A2.1.3 Règles d'origine

Des règles d'origine qui s'appliquent aux textiles et aux vêtements de manière distincte.

Règle d'origine – Textiles

En ce qui concerne la clause relative à l'attestation de contenu canadien, les articles figurant dans une demande de soumissions sont considérés comme des produits canadiens s'ils correspondent à la définition suivante : Les textiles et articles en tissus qui sont classés dans les chapitres de 50 à 60 inclusivement du Système harmonisé et qui sont tissés, tricotés ou fabriqués à partir de fils ou de fibres au Canada, et qui sont soumis à d'autres procédés au Canada comme la teinture, la finition, le revêtement ou autres, le cas échéant, sont considérés comme des textiles d'origine canadienne. Les tissus composés de coton à 100 % ou d'un mélange de polyester et de coton qui sont teints et apprêtés au Canada sont considérés comme étant d'origine canadienne¹¹.

Règle d'origine – Vêtements

En ce qui concerne la clause relative à l'attestation de contenu canadien, les vêtements sont considérés comme des produits canadiens conformément à la règle d'origine de l'ALENA dans les conditions suivantes : les vêtements qui sont classés dans les chapitres 61 et 62 du Système harmonisé, qui sont taillés (ou tricotés) et cousus au Canada sont considérés comme des produits canadiens¹².

A2.1.4 Spécifications

Les achats de vêtements et de textiles sont surtout régis par les devis. Les spécifications peuvent inclure entre autres des normes comme celles de l'Office des

⁹ SAEA = Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones

¹⁰ ERTG = Entente sur les revendications territoriales globales

¹¹ Division des vêtements et des textiles au sein de la Direction des produits commerciaux et de consommation, SACGA, TPSGC

¹² Division des vêtements et des textiles au sein de la Direction des produits commerciaux et de consommation, SACGA, TPSGC

normes générales du Canada (ONGC)¹³, de l'American National Standards Institute (ANSI)¹⁴, du National Institute of Justice (NIJ)¹⁵.

A2.1.5 Garantie financière contractuelle

Les demandes de soumissions pour l'achat de vêtements et de textiles peuvent contenir une clause relative à la garantie financière contractuelle afin de s'assurer que les marchandises sont livrées dans les délais prévus au contrat. La clause relative à la garantie financière contractuelle du gouvernement du Canada précise qu'un fournisseur retenu peut exiger un dépôt de garantie pouvant s'élever jusqu'à 10 % du prix du marché. Si le fournisseur ne peut pas livrer les produits dans le délai prescrit, le dépôt de garantie pourrait devoir être restitué.

A3 Rendement du fournisseur

Le rendement du fournisseur est surveillé de façon continue par les agents de négociation des contrats de TPSGC, en collaboration avec le ministère client. TPSGC doit agir comme intermédiaire entre le fournisseur et le ministère afin d'évaluer la gravité du problème. Les activités de TPSGC vont de la simple consignation des données sur le rendement dans le dossier historique du fournisseur, conservé dans le Système d'information sur les fournisseurs (SIF), jusqu'à la résiliation du contrat pour manquement.

Les mesures du rendement des fournisseurs communément utilisées sont les suivantes :

- des contrôles aléatoires effectués auprès des ministères clients;
- des enquêtes sur les réclamations d'un ministère client;
- la qualité des produits et livraisons;
- la comparaison entre les factures reçues et les bordereaux de livraison;
- le suivi des factures.

Un fournisseur qui ne remplit pas ses obligations contractuelles pourrait ne plus être autorisé à présenter une soumission dans le cadre des occasions de marché ultérieures ou pourrait être soumis à une mesure corrective du rendement d'un fournisseur¹⁶.

A4 Service consultatif sur l'habillement (uniformes)

Le Service consultatif sur l'habillement (SCH), au sein de TPSGC, offre des services techniques ainsi que des services de conception et de consultation à l'égard des uniformes et de l'équipement connexe acquis par les ministères. Les ministères font appel au responsable technique du SCH, si nécessaire, en ce qui concerne les besoins.


Le SCH peut fournir de l'aide en ce qui concerne tous les besoins en uniforme et une expertise technique dans le processus d'approvisionnement, ce qui peut inclure la

¹³ <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/publications/catalogue/cat2011-eng.html>

¹⁴ www.ansi.org

¹⁵ www.ojp.usdoj.gov/nij/topics/technology/standards-testing/welcome.htm

¹⁶ Un renvoi à l'Avis relatif aux politiques AP-11R1, daté du 4 novembre 2010, doit être inclus en ce qui concerne la Politique sur le rendement des fournisseurs (PRF) : <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/arp-pns/ap11r1-pn11r1-fra.html>.



conception de vêtements, la fabrication de modèles, les spécifications, l'amélioration des produits, l'assurance de la qualité, l'inspection et la gestion de la production.

Les représentants du SCH communiquent régulièrement avec l'industrie et sont bien informés sur les tendances de l'industrie. Vous trouverez des renseignements supplémentaires sur le rôle du SCH dans l'annexe A du site Web du Conseil national mixte¹⁷.

¹⁷ <http://www.njc-cnm.gc.ca/directive/index.php?did=11&lang=fra&merge=1>

Bibliographie

- Conference Board du Canada. « Canada's Textiles and Apparel Industry », *Profil des industries du Conference Board du Canada*, Printemps 2012.
- Datamonitor. « Fabrication de vêtements et d'articles non vestimentaires au Canada », *Profil des industries de Datamonitor*, mai 2012, EBSCO Publishing, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 28 novembre 2012.
- Datamonitor. « Vente au détail des vêtements au Canada », *Profil des industries de Datamonitor*, février 2012, EBSCO Publishing, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 28 novembre 2012.
- Datamonitor. « Menswear in Canada », *Profil des industries de Datamonitor*, février 2012, EBSCO Publishing, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 28 novembre 2012.
- Datamonitor. « Usines de textile au Canada », *Profil des industries de Datamonitor*, avril 2012, EBSCO Publishing, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 28 novembre 2012.
- Datamonitor. « Les textiles au Canada », *Profil des industries de Datamonitor*, novembre 2011, EBSCO Publishing, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 28 novembre 2012.
- Datamonitor. « Womenswear in Canada ». *Profil des industries de Datamonitor*, février 2012, EBSCO Publishing, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 28 novembre 2012.
- Dawson, Jacqueline. « Textile Industry Backgrounder », *Fiche de renseignements du Service des délégués commerciaux du Canada*, Direction de l'appui aux marchés, Commerce international Canada, mars 2005, 26 avril 2010, http://www.tradecommissioner.gc.ca/eng/services-foreign-companies/local-office.jsp;jsessionid=5AE584A2A1D3D54A6060E3E5881AC4F5.InfoExport?did=8361&sitid=83&lang=eng&_requestid=205896.
- First Research. « Fabrication de vêtements », *Profil des industries de First Research*, 27 août 2012, EBSCO Publishing, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 15 octobre 2012.
- First Research. « Magasins de vêtements », *Profil des industries de First Research*, 3 septembre 2012, EBSCO Publishing, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 15 octobre 2012.
- First Research. « Textile Manufacturing », *Profil des industries de First Research*, 3 septembre 2012, EBSCO Publishing, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 15 octobre 2012.

IBISWorld. « Cut & Sew Apparel Contractors in the US: 31521 », *Rapport sur l'industrie d'IBISWorld*, 31 août 2009, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 23 avril 2010.

IBISWorld. « Women's & Girls' Apparel Manufacturing in the US: 31523 », *Rapport sur l'industrie d'IBISWorld*, 23 mars 2010, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 23 avril 2010.

IBISWorld. « Yarn, Fiber & Thread Mills in the US: 31311 », *Rapport sur l'industrie d'IBISWorld*, 4 décembre 2009, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 23 avril 2010.

Industrie Canada. *Approche canadienne à l'égard de la chaîne de valeur mondiale du secteur du vêtement*, mars 2008, http://publications.gc.ca/collections/collection_2009/ic/lu44-62-2008F.pdf.

Industrie Canada. *Statistiques relatives à l'industrie canadienne*, 20 décembre 2011, 17 septembre 2012, <http://www.ic.gc.ca/cis-sic/cis-sic.nsf/IDF/cis-sic313empf.html>.

Industrie Canada. *Statistiques relatives à l'industrie canadienne*, 20 décembre 2011, 17 septembre 2012, <http://www.ic.gc.ca/cis-sic/cis-sic.nsf/IDF/cis-sic314defe.html>.

Industrie Canada. *Statistiques relatives à l'industrie canadienne*, 20 décembre 2011, 17 septembre 2012, <http://www.ic.gc.ca/cis-sic/cis-sic.nsf/IDF/cis-sic315defe.html>.

Industrie Canada. « Données sur le commerce en direct », *Balance commerciale pour le SCIAN [Système de classification des industries de l'Amérique du Nord] 313, 314, 315*, 20 décembre 2011, 17 septembre 2012, <http://www.ic.gc.ca/eic/site/tdo-dcd.nsf/fra/accueil>.

Statistique Canada. « Statistiques principales des industries manufacturières », *Tableau CANSIM 301-0006 pour le SCIAN 313, 314, 315*, 30 mars 2012, 18 septembre 2012, <http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26>.